



Recours contre constructeur de camions scania

Par **DANSAC_old**, le **27/10/2007** à **19:23**

camion neuf livré en janvier 2006. dessiccateur plein d'huile en mars 2006. dessiccateur changé par constructeur en avril 06. la suspension et le système d'air ne fonctionnent pas. dessiccateur changé de nouveau en août 06 ainsi que le compresseur qui est à l'origine de cette huile dans le dessiccateur. à la sortie de l'atelier, le camion fonctionne très bien pendant 4 ou 5 jours pour recommencer à dysfonctionner de manière aléatoire. L'origine de la panne est le compresseur qui a été remplacé trop tard par le constructeur SCANIA, ce compresseur défectueux a envoyé de l'huile dans le circuit d'air polluant définitivement rendant ainsi toutes les fonctions pneumatiques inopérantes: suspension chassis, retarder, boîte de vitesses...

j'engage une action contre le constructeur qui bénéficie de la complicité de l'expert judiciaire qui ne relève aucun des éléments que j'apporte ni les documents écrits de SCANIA qui stipulent le défaut de segmentation du compresseur donc la panne, ni les traces d'huile sous le dessiccateur, il refuse même de vérifier le circuit d'air alors que mon expert le lui demande. Mon assistance juridique en profite pour m'opposer une clause d'opportunité.

j'ai donc vendu ce véhicule mais j'ai informé l'acheteur du problème, il va donc vérifier le circuit d'air et m'informer de la présence d'huile dans le circuit.

Que puis-je faire contre SCANIA qui n'a pas fait son travail correctement alors qu'ils savent de quoi il retourne?

Que puis-je faire contre cet expert judiciaire arbitraire, incompétent et malhonnête?

coût du véhicule 105 000 euros ht